

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 décembre 1966.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), à la suite d'une mission effectuée par une délégation (2), chargée de s'informer, d'une part, sur l'accomplissement du service militaire adapté aux Antilles et en Guyane et, d'autre part, sur les travaux d'installation du Centre spatial de la Guyane,

Par MM. André MONTEIL, Marcel BOULANGÉ,
Roger MOREVE, Henri PARISOT et Georges REPIQUET,

Sénateurs.

Mesdames, Messieurs,

Votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a désigné en juin dernier une délégation (2) chargée de s'informer tout d'abord sur le service militaire adapté (S. M. A.) aux Antilles et en Guyane, puis, mettant à profit son passage en Guyane, de visiter, dans le cadre de la compétence de

(1) Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, président ; Pierre de Chevigny, Marius Moutet, Philippe d'Argenlieu, vice-présidents ; le général Antoine Béthouart, Georges Repiquet, Jean de Lachomette, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Jean Berthoin, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Julien Brunhes, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Georges Dardel, le général Jean Ganeval, Lucien Gautier, Robert Gravier, Georges Guille, Raymond Guyot, Gustave Héon, Bernard Lafay, Charles Laurent-Thouverey, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Marcel Lemaire, Louis Martin, André Monteil, Roger Moreve, André Morice, Léon Motais de Narbonne, Henri Parisot, Jean Périquier, le général Ernest Petit, Guy Petit, Alain Poher, Edouard Soldani, Jacques Soufflet, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Paul Wach, Michel Yver.

(2) Cette délégation était accompagnée de M. Rötig, administrateur, du Colonel Rupied, du Colonel Chevillotte et du Capitaine de Vaisseau Gélinet, experts militaires.

la Commission en matière d'affaires étrangères, les travaux d'installation du champ de tir spatial de Kourou, qui comportera entre autres un « pas de tir » que pourront utiliser les pays signataires des accords ELDO-CECLES. Il s'agit là de deux missions tout à fait différentes, qui ont été effectuées l'une après l'autre en septembre dernier, et dont nous vous rendrons compte séparément.

Auparavant, vos délégués se font un très agréable devoir de remercier publiquement toutes les autorités qui les ont reçus et qui les ont aidés à s'informer dans les meilleures conditions : M. Lambertin, Préfet de la Martinique ; MM. Masson et Faugeron, Secrétaires généraux de la Guadeloupe et de la Guyane ; le Général Quilichini, Commandant supérieur inter-armées du Groupe Antilles-Guyane, et tout particulièrement le Colonel Cussac, commandant le S. M. A., ainsi que les commandants des trois bataillons, nous ont, avec la plus grande amabilité et avec une entière et amicale franchise, donné tout renseignement utile et organisé les visites qui nous ont permis de juger de leur activité. De même, à Kourou, en Guyane, M. Chiquet, Directeur du développement du Centre national d'études spatiales, et M. Kramer, Directeur du Centre spatial de la Guyane, nous ont réservé un accueil auquel nous restons extrêmement sensibles.

Les problèmes militaires en liaison avec le climat psychologique et social aux Antilles et en Guyane.

Maintien de l'ordre. — Service militaire adapté.

En ce qui concerne sa mission d'information sur le S. M. A., votre délégation considérait en partant qu'il s'agirait d'un voyage d'étude portant sur un sujet technique, de nature à être cerné dans un cadre bien délimité. En fait, dès notre arrivée à la Guadeloupe, et plus encore, après avoir pris contact, à la Martinique, avec le Général commandant supérieur du Groupe Antilles-Guyane, nous avons eu le sentiment que, loin d'être une entreprise superficielle, le S. M. A. répondait à un besoin profond de la vie antillaise et, en particulier, qu'il pouvait apporter dans les trois départements, une contribution utile à un certain nombre de problèmes aussi délicats que ceux du développement économique et du maintien de l'ordre.

C'est pourquoi, avant de traiter du S. M. A. proprement dit et pour pouvoir le situer aussi justement que possible dans son cadre, nous jugeons nécessaire de brosser rapidement le tableau d'ensemble du problème militaire aux Antilles et en Guyane, sans le dissocier de ses aspects politiques, psychologiques et humains.

Nous introduirons dans ce rapport le moins de données techniques possibles, pour ne pas l'alourdir ; nous préférons l'assortir d'un appareil d'annexes qui pourront sembler arides, mais qui vous donneront la source de renseignements sur laquelle nous avons fondé notre jugement.

Pour vous rendre compte de la partie « militaire » de notre voyage, nous nous évaderons de l'ordre chronologique : le programme de nos visites, qui constitue l'annexe I de ce rapport, vous permettra de reconstituer le déroulement de nos activités.

Nous vous indiquerons d'abord l'impression d'ensemble que nous rapportons sur le problème militaire, dans son cadre humain et social et, dans la même ligne de pensée, nous vous exposerons ensuite les conditions dans lesquelles se situent la création du S. M. A. et, par suite, son organisation et ses réalisations.

*A. — L'ordre et la sécurité
dans le Groupe « Antilles - Guyane ».*

Le Groupe « Antilles - Guyane » constitue une « zone de défense », dans l'ensemble stratégique français et il est placé, comme les autres Z. D., sous les ordres d'un général commandant supérieur interarmées. La question stratégique n'entraîne pas dans le cadre de notre mission ; nous n'avons fait que l'effleurer, au cours de conversations, mais sans pouvoir lui accorder plus de temps que ne nous le permettait notre programme, matériellement très chargé.

Plus spécialement, nous avons été frappés, à la suite des exposés que nous avons entendus ou des conversations que nous avons eues, de la psychologie très particulière des populations antillaises, qui explique à la fois la complexité des problèmes du maintien de l'ordre et la création du S. M. A.

Il nous a été exposé par le Général commandant supérieur interarmées que l'essentiel de sa tâche consiste en ce moment à assurer l'ordre et la concorde civique dans cette « vitrine française » ouverte sur l'Amérique du Sud qu'est le Groupe Antilles-Guyane.

Il s'agit, pour les autorités responsables — tant civiles que militaires — de maintenir le calme dans une population qui, bien que de race très mêlée, manifeste, paradoxalement, des susceptibilités raciales très vives : nous avons été mis au courant de véritables explosions populaires, qui, depuis plusieurs années, sont nées d'événements insignifiants, tels qu'un banal accident de circulation, et qui, tournant à l'émeute raciale, ont toujours été exploitées politiquement. Une jeunesse nombreuse, souvent désœuvrée, parfois abusée, a fourni à ces flambées populaires une masse de manœuvre disponible. D'autre part, à Fort-de-France, qui est une très grande ville de 100.000 habitants, l'absence de coopération de la municipalité avec l'autorité préfectorale et l'autorité militaire rend difficile pour ces dernières l'exercice de leur fonction : de même encore, il faut se rappeler que l'Antillais, aussi bien Martiniquais que Guadeloupéen, présente un caractère très individualiste, un tempérament vif et une susceptibilité ombrageuse. Enfin, n'oublions pas que, dans ces terres d'ancienne civilisation coloniale, qui ont connu longtemps la monoculture de la canne à sucre, maintenant relayée par celle du bananier et de l'ananas, la mentalité d'« assistés » de la population antillaise ne contribue pas à faciliter la solution des problèmes de Gouvernement.

Tel est, résumé peut-être de façon trop rapide et un peu schématique, le climat psychologique et humain devant lequel se trouvent les forces de l'ordre et dont découle leur mission : elle est en effet de prévenir et au pire de circonscrire le plus rapidement possible les incidents, qui, de spectacle de rue, tourneraient très vite au prétexte d'émeute, utilisé par quelques agitateurs connaissant parfaitement leur rôle.

Quels sont les moyens dont disposent les autorités pour accomplir cette mission de maintien de l'ordre ? Ce sont, tout d'abord, des forces de police urbaine ; d'autre part, une force de gendarmerie d'un effectif total de 800 (400 à la Martinique, 300 à la Guadeloupe et 100 en Guyane) ; puis, un commandement de la Marine, disposant de deux unités navales (deux dragueurs) ; un commandement de l'Air, au personnel trop réduit, au matériel trop sommaire ;

enfin, un gros régiment d'infanterie de marine (le 33^e R. I. Ma.) qui a deux unités de combat à la Martinique, une à la Guadeloupe, une en Guyane. Il n'est pas possible de compter le S. M. A. parmi les forces disponibles, en cas d'émeutes graves. Moins bien encadré que le 33^e R. I. Ma., le S. M. A. a, encore moins que lui, vocation au maintien de l'ordre. Enfin, il serait possible de compter également sur deux ou trois compagnies de réservistes mobilisables.

Notons également qu'un officier antillais est en train de mettre sur pied une compagnie républicaine de sécurité ; le problème est délicat et présente beaucoup de difficultés. Dans le présent, toute intervention immédiate de maintien de l'ordre est assumée par les polices urbaines et par la gendarmerie. Or, cette dernière ne dispose encore que d'un hélicoptère par département ; d'autre part, en Guyane, son effectif de cent personnes va devenir très vite insuffisant en raison des travaux du chantier du Centre spatial de la Guyane, à Kourou, et il devrait être complété au moins par un peloton mobile supplémentaire.

Cette analyse s'est imposée à nous dès nos premiers contacts aux Antilles. Elle devait vous être présentée, même très brièvement, pour vous faire saisir le cadre dans lequel nous avons effectué notre mission ; le caractère de la population, son individualisme, son insouciance indolente, mais aussi sa puissance explosive, tout cela joint aux conditions économiques et sociales de la vie des Antilles, devait être au moins rapidement dessiné pour vous permettre de situer les problèmes qui se posent aux autorités chargées de maintenir l'ordre et, sur un plan tout différent, mais parallèle, les raisons pour lesquelles a été créé et fonctionne maintenant le service militaire adapté.

B. — *Nécessité d'une forme de service militaire spécifique aux trois départements des Caraïbes et de la Guyane.*

Si l'esquisse que nous venons de tracer place dans leur cadre les problèmes particuliers du maintien de l'ordre aux Caraïbes et en Guyane, il ne faut pas négliger de souligner, à côté des traits de caractère particuliers aux Antillais, les conditions économiques propres à la vie des Antilles. Nous avons tout à l'heure évoqué la quasi-monoculture de la canne à sucre et du bananier. Nous devrions évoquer en même temps la faiblesse du développement industriel et technologique, ainsi que le manque de main-d'œuvre

autochtone spécialisée. Nous devrions citer également l'attrance que présente, pour de nombreux jeunes Antillais, la métropole qui leur offre des postes administratifs, subalternes généralement, mais du moins capables de leur assurer une rémunération et un mode de vie supérieurs à ceux qu'ils trouvent sur place.

C'est à ces conditions qu'a répondu le S. M. A., forme de service national conçu spécifiquement pour les départements d'Outre-Mer (1). C'est dans ce contexte qu'il s'est progressivement intégré. Progressivement, disons-nous, car, à l'origine, en 1960-61, le S. M. A., « service militaire adapté aux conditions économiques et sociales des Antilles—Guyane », avait été conçu (2) en particulier pour provoquer un courant de migration depuis les Antilles surpeuplées vers la Guyane sous-peuplée, et y créer une infrastructure, ne fût-ce qu'en matière de terres cultivables.

Cette mission initiale n'a pas été maintenue et le S. M. A., parvenu désormais à son point d'équilibre, est installé à la fois en Guyane et dans les deux départements des Antilles, où il poursuit un triple objectif : formation professionnelle, réalisation de travaux d'intérêts publics, actions de solidarité.

Cette forme de service est fondée sur l'incorporation, à côté du petit nombre des jeunes gens affectés au 33^e R. I. Ma. ou à des unités de métropole, de la plus grande masse des jeunes Antillais — et Guyanais — qui, auparavant, se trouvaient en « congé budgétaire », c'est-à-dire qui, après leur conseil de revision, n'étaient pas appelés au service militaire ; ils sont maintenant, au contraire, incorporés dans cette unité d'un genre très particulier, constituée et organisée en fonction du caractère propre du contingent local. En effet, le premier but du S. M. A. est de donner à ses recrues une formation collective, propre à surmonter les excès de l'individualisme antillais, en intégrant les appelés dans un groupe où ils acquièrent, outre un complément de formation civique, la pratique de la vie en commun et des responsabilités qu'elle entraîne.

Il convient ici de s'attacher à décrire d'abord les principales caractéristiques du contingent auquel il est fait appel, et auquel précisément « s'adapte » le S. M. A.

L'incorporation s'effectue après passage au Centre de sélection des Antilles—Guyane (C. S. A. G.), qui examine l'ensemble du contingent recensé. Il nous est apparu, lors de notre visite, que les

(1) Il faut noter qu'un Service militaire adapté existe également à la Réunion, dans des conditions rappelant celles du S. M. A. aux Antilles et en Guyane.

(2) Voir annexe II.

méthodes les plus modernes y sont mises en œuvre par des officiers psychotechniciens de grande valeur (1). Nous avons pu constater que les normes physiques et intellectuelles sont celles qu'on applique au contingent métropolitain, mais que le déchet semble plus considérable qu'en Métropole : notamment, les résultats des examens médicaux font que 25 % des sujets sont proposés pour la réforme en Martinique et que, en Guadeloupe, la proportion est d'environ 30 à 35 %. Il faut citer, parmi les principales causes de réforme, la débilité mentale et l'instabilité psychique qui interdiraient aux intéressés de retirer un bénéfice de la vie militaire. Physiologiquement, l'état déplorable de la denture des jeunes gens est une cause fréquente de réforme temporaire en Guadeloupe, où l'on trouve de nombreux coefficients de mastication de 0 %.

Dans l'ensemble, les épreuves de sélection font apparaître chez les appelés une difficulté certaine d'adaptation à la vie collective, un comportement plus affectif que rationnel et enfin une impossibilité quasi générale d'anticipation qui se manifeste en particulier quand il s'agit du choix d'un métier ; l'assiduité scolaire insuffisante en même temps que le manque de formation professionnelle vraiment organisée en sont la cause. Au demeurant, le coefficient intellectuel des appelés est assez satisfaisant et les rend aptes à apprendre un métier.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que, malgré le déchet des non-incorporables, le nombre des jeunes gens aptes au service militaire s'est élevé, en 1965, sur un contingent recensé de 6.234, à 2.899 incorporés, dont 1.557 ont été affectés au S. M. A., 518 au 33^e R. I. M., 214 au Centre militaire de formation professionnelle en Métropole, et 324 dans diverses unités métropolitaines. Ces chiffres sont éloquentes, ne serait-ce que pour démontrer l'importance du contingent que le S. M. A. permet maintenant d'incorporer et de former.

*
* *

Une fois décrit le caractère particulier de ce contingent, qui, dès son incorporation au S. M. A., se trouve brassé dans une existence collective, il faut définir les conditions dans lesquelles va s'effectuer le service militaire, dont la durée, comme pour celui des appelés métropolitains, est fixée à seize mois.

(1) Voir annexe III.

C. — *L'organisation et le fonctionnement du service militaire adapté.*

Le S. M. A. est, avant tout, une organisation militaire, où la vie est entièrement réglée par la discipline militaire. L'encadrement en est assuré par des officiers, particulièrement choisis, appartenant soit à l'infanterie de marine, soit au Génie, et par des sous-officiers, les uns et les autres qualifiés pour le commandement spécial qu'ils auront à exercer.

Commandement spécial, en effet, car il ne s'agira pas pour eux de former et d'encadrer une unité de combat. Certes, ils auront, d'abord, à donner une instruction militaire sommaire aux jeunes Antillais et Guyanais qui leur sont confiés, en leur enseignant l'ordre serré, le tir au fusil, et en les habituant à la discipline et à la solidarité militaires ; mais, dès la fin des classes, soit quatre mois après l'incorporation, les cadres se font moniteurs, conducteurs de travaux, chefs de chantiers ou ingénieurs, pour réaliser le second but du S. M. A., qui est de donner aux recrues une formation professionnelle dans le cadre d'un corps de troupe.

La première mission essentielle du S. M. A. est donc celle qui est assurée, principalement, « sur le tas », grâce à l'exécution de travaux d'intérêt public.

*
* * *

Le S. M. A., dans son ensemble, est articulé en quatre corps : commandé par un colonel, secondé par son état-major, il comprend trois bataillons, le premier à la Martinique, le second à la Guadeloupe, le troisième en Guyane ; il comprend également un centre de formation professionnelle à Saint-Jean-du-Maroni, centre que nous n'avons pu visiter, faute de temps.

Le colonel dispose en outre d'une Direction de travaux qui joue le rôle de soutien habituellement dévolu aux Directions du Service du matériel et des bâtiments, mais qui constitue également son organe de commandement pour l'exécution des chantiers-écoles et la coordination de l'ensemble du budget du S. M. A. et d'une bonne partie des tâches habituellement confiées à un 4^e Bureau.

Quant aux bataillons, ils sont constitués chacun d'une compagnie d'instruction (militaire) et de une ou deux compagnies de travaux affectées aux chantiers-écoles. La compagnie d'instruction de chaque bataillon est celle où les jeunes appelés antillais et guyanais sont incorporés directement et font leurs quatre premiers mois de service ; ils y reçoivent une formation militaire de base, à laquelle nous avons déjà fait allusion, fondée sur l'enseignement de la discipline, de l'ordre serré et du tir. A cette instruction purement militaire s'ajoutent une formation sportive, civique et morale, ainsi qu'un complément de formation scolaire et, dans les cas les plus favorables, un enseignement technique spécialisé préparant la recrue à l'emploi qu'elle pourra tenir après ses classes.

Après cette période de quatre mois, le jeune soldat est affecté à une compagnie de travaux ou — éventuellement — au centre de formation professionnelle de Saint-Jean-du-Maroni, et c'est à ce niveau qu'apparaît l'originalité du S. M. A. dans son rôle de formation. En effet, les compagnies de travaux (une pour le 1^{er} et le 2^e bataillons, deux pour le 3^e) sont de véritables entreprises de travaux publics où, sous la conduite de moniteurs métropolitains, soldats du contingent professionnellement formés, et dans le cadre de la discipline militaire, les recrues locales sont affectées à des chantiers, d'importance variable et de nature très diverse : nous citerons, entre autres, la construction d'ensembles immobiliers, de routes, ou encore l'établissement d'une piste d'atterrissage pour avions de tourisme, pour ne parler que de ceux que nous avons visités. Vous pourrez en trouver une liste exhaustive dans l'annexe n° II de ce rapport. Rappelons aussi plus particulièrement que le S. M. A. a été amené à coopérer aux opérations de secours et de protection civile déclenchées à la suite des cataclysmes naturels ; tout récemment encore, à la suite du cyclone « Inès », qui a ravagé la Guadeloupe, le 2^e bataillon a déblayé les itinéraires principaux de l'île, en permettant, par son travail de toute une nuit, le rétablissement de la circulation routière en quasi-totalité.

La simple énumération des divers travaux publics confiés au S. M. A. met en évidence la *solidarité* qu'il exerce avec l'ensemble de la population des îles et de la Guyane. Précisons avec insistance qu'aucun des chantiers-écoles n'est destiné à un usage militaire, à telle enseigne que, si le S. M. A. construit des logements, il n'est jamais amené, par principe, à construire ses propres casernements. Toute son activité est orientée vers le secteur civil. Il dispose, pour réaliser sa tâche, d'un matériel très considérable de travaux publics, digne des plus grosses entreprises spécialisées en la matière, et il travaille, pour le compte de sociétés mixtes d'aménagement foncier ou immobilier ou encore pour le Service des Travaux publics, lorsqu'il construit le gros œuvre des routes, l'Administration se chargeant quant à elle du revêtement.

Qui décide de ces travaux ? C'est *l'autorité civile*, autrement dit les Préfets. S'il s'agit de chantiers importants, comme ceux dont nous venons de donner des exemples, ils sont étudiés par une commission mixte, présidée par le Préfet et groupant, avec les autorités civiles du département, les représentants du commandement du S. M. A., ainsi que, le cas échéant, les Directeurs départementaux des sociétés d'Etat intéressées. Le colonel commandant le S. M. A. n'y donne qu'un avis technique sur les possibilités d'exécution de ses unités de travaux.

D'autre part, certains travaux de moindre importance, décidés par le Préfet selon les possibilités du S. M. A., peuvent encore être effectués, sous le nom de « Bulldozer de l'amitié ». Bien que le choix des collectivités bénéficiaires ait entraîné parfois des contestations, il semble que, jusqu'à présent, l'équité ait été respectée dans ce domaine.

Il nous reste encore à vous rappeler les conditions budgétaires très particulières du fonctionnement du S. M. A. Cette unité militaire, chargée uniquement de travaux civils, ne figure à aucun chapitre du budget des Armées : elle est entièrement à la charge du Ministère d'Etat chargé des Départements d'Outre-Mer, où elle figure au titre III, pour 1967, au chapitre 31-41 (soldes et traitements) pour un total de 14.041.081 F, au chapitre 34-41 (fonctionnement) pour un total de 10.741.376 F, et au titre V, chapitre 68-11, pour un total de 8.500.000 F de dépenses en capital.

Cette observation nous apparaît comme essentielle. Le seul fait que le S. M. A. figure à un budget civil permet de déterminer avec rigueur la nature de sa mission. Il traduit également la double

dépendance du S. M. A. par rapport à l'autorité civile et par rapport à l'autorité militaire, matérialisée par l'organigramme figurant à l'annexe II de ce rapport (1). En effet, le colonel commandant le S. M. A. se trouve, de par la nature même de son commandement, subordonné directement au Ministère des D. O. M. et T. O. M., en même temps qu'au général commandant supérieur interarmées du Groupe Antilles - Guyane.

*
* * *

Arrivés au terme de la partie descriptive de notre rapport, nous avons maintenant le devoir de vous proposer un jugement sur ce que nous avons vu.

D. — *Conclusions sur la mission d'information.*

Nos conclusions peuvent se ranger sur deux plans : en premier lieu, nous voulons vous soumettre nos observations sur le fonctionnement spécifique et la vie du S. M. A. ; puis, élargissant notre horizon, nous vous donnerons notre opinion sur ses liaisons avec la vie sociale et économique des Antilles et de la Guyane.

*
* * *

En ce qui concerne le fonctionnement proprement dit du S. M. A. et ses problèmes internes, nous avons avant tout rapporté l'impression d'une affaire, qui, après une suite d'expériences et des alternatives de succès et de difficultés est sortie de la période de rodage et se trouve maintenant bien au point. Nous avons été heureusement impressionnés par la qualité remarquable de l'encadrement en officiers, au contact duquel nous avons vécu pendant dix jours. Le recrutement de ces officiers répond en effet à des conditions bien précises : ils doivent avoir une habitude confirmée de la troupe ; il leur faut également être particulièrement au courant des techniques des gros travaux publics ; ils doivent enfin

(1) Voir page 30.

pouvoir s'adapter à un commandement d'un caractère particulier pour des raisons ethniques et psychologiques et enfin à une forme de service entièrement originale. Ces officiers, arrivant de métropole, ont tous dû faire preuve d'une certaine patience pour s'adapter à leurs nouvelles tâches. Ils y ont parfaitement réussi. Il est bon de vous rappeler qu'ils viennent soit de l'infanterie de marine, soit du Génie et que cet encadrement issu d'origines différentes fonctionne avec un esprit d'équipe profitable à tous.

Un problème a été soulevé, à propos des cadres officiers ; le cas peut se trouver — il n'a d'ailleurs rien d'impensable — d'un officier qui, quelles que soient ses qualités, ne s'adapte pas aux conditions que nous venons de décrire. Or, en pareille circonstance, il est impossible de le faire réaffecter en métropole, à moins d'utiliser le moyen de « la mutation pour raisons disciplinaires » ; c'est là une question qui doit pouvoir se régler par une solution de bon sens ; il conviendrait également de régler le problème de la durée des séjours Outre-Mer, fixée pour les officiers, comme pour les sous-officiers, à trois ans pour les Antilles ; cette durée est certainement trop longue. Nous prendrons contact, à ce sujet, avec le Ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'Outre-Mer, et nous voulons croire qu'une solution favorable interviendra rapidement.

Pour ce qui concerne les sous-officiers et les moniteurs, l'encadrement nous a paru bon : il est certainement difficile pour un sous-officier de changer brusquement sa manière de commander et d'encadrer la troupe ; néanmoins, la mutation semble heureusement réalisée. Les moniteurs sont de jeunes métropolitains déjà formés dans leur spécialité, soit par les centres d'instruction métropolitains de l'Armée de Terre, soit, à la suite d'un engagement pour deux ans au titre du S. M. A., par le centre militaire de formation professionnelle n° 2 de Fontenay-le-Comte. Ces garçons sont pleins de bonne volonté ; nous avons pris d'assez nombreux contacts avec eux, et nous les avons vu accomplir avec beaucoup d'efficacité leur tâche de formation et d'entraînement du contingent antillais et guyanais. Néanmoins, il semble que l'Etat se devrait de reconnaître l'effort très particulier qu'ils accomplissent comme moniteurs du S. M. A. en leur attribuant un avantage qui pourrait être une prime spéciale de monitorat. Soulignons que l'attribution d'une telle prime ne saurait être considérée comme un précédent dans l'Armée, étant donné le caractère original du S. M. A.

Après ces observations relatives au personnel, quelques mots sur les cantonnements et les casernements : dans ce domaine, nous avons constaté la plus grande variété. Nous en avons visité quelques-uns, dont celui du Camp du Tigre, près de Cayenne. Là, où tout était à faire lors de la création du S. M. A., tout a été fait d'une manière remarquable. En revanche, il nous a été dit, par le colonel commandant le S. M. A. lui-même, que le cantonnement du 1^{er} bataillon en Martinique, dans l'ancien camp militaire de Balata, au-dessus de Fort-de-France, était déplorable. De même, à Saint-Jean-du-Maroni, où le centre de formation professionnelle est logé dans les bâtiments de l'ancien baignoir, l'installation matérielle laisserait grandement à désirer, bien qu'elle ait coûté très cher.

Enfin, nous n'avons pu ne pas être frappés par les difficultés, parfois considérables, que rencontrent encore les officiers pour se loger avec leurs familles, dans un pays où la vie est chère et où les appartements ou les maisons à louer sont rares.

Autant de points sur lesquels votre délégation compte attirer l'attention des autorités responsables.

*
* *

Qu'il nous soit permis, enfin, pour conclure ce rapport, d'élargir un peu notre horizon et de situer l'œuvre du S. M. A. dans le climat social et économique qui la justifie et auquel nous avons déjà fait allusion. Sur le plan strictement social, nous croyons qu'il est bon d'avoir institué un service militaire aux Antilles, où pratiquement la plus grande part du contingent n'était pas appelée. C'est une bonne chose en ce sens que ce service fait appel à une jeunesse en expansion constante — le taux de natalité est de 2,6 % par an — généralement désemployée, mal contenue dans les disciplines familiales : nous avons en effet été frappés de la faiblesse des structures familiales et éducatives : par exemple, en Martinique, un tiers des familles est de caractère « matri-focal », c'est-à-dire que la mère est seule pour assurer la stabilité du foyer. Or, des structures familiales stables sont indispensables au développement régulier et harmonieux des sociétés ; que dire, au surplus, de l'inconvénient grave que constitue pour une société la psychologie d'hommes habitués à la consommation, mais nullement à la discipline qu'exige l'effort de production ?

C'est précisément dans ce contexte social que s'inscrit heureusement l'activité du S. M. A., qui permet de lutter contre un individualisme souvent nonchalant, en incorporant les recrues dans une collectivité et en les habituant à une discipline. En outre, il est facile d'imaginer la promotion intellectuelle que peut leur donner également l'enseignement postscolaire qu'elles reçoivent au cours de leur service, notamment pendant les quatre mois passés dans les compagnies d'instruction. Nous avons déjà suffisamment décrit la formation professionnelle, objectif principal de l'action du S. M. A., pour qu'il soit inutile d'y revenir, autrement que pour nous en féliciter, et constater que le Gouvernement, par ce moyen, manifeste sa volonté, déjà exprimée lors de récents débats, de donner à la formation professionnelle le caractère d'une obligation nationale. Pour rester dans le domaine de la formation morale et sociale, nous devons signaler l'effort considérable que font les officiers du S. M. A. pour garder le contact avec les « anciens » de l'unité. Ils ont le souci de maintenir chez eux le sens de la solidarité acquis au cours de leur service. Les résultats de cet effort, décevants au début, commencent néanmoins à être sensibles, et l'action de nature sociale du S. M. A. se projette au-delà du service militaire, en regroupant dans ce qui pourra devenir une « association des anciens du S. M. A. » des jeunes gens animés d'un même esprit.

Cet effort mérite d'être suivi et aidé avec beaucoup d'attention. Nous savons d'ailleurs que l'autorité préfectorale s'y intéresse et le favorise activement.

*
* *

Enfin, si l'on examine, dans son ensemble, l'économie des Antilles et de la Guyane, la question se pose de savoir si, oui ou non, il est utile d'avoir créé le S. M. A. sous la forme d'une très considérable entreprise de travaux publics, travaillant pour le compte de sociétés d'économie mixte. Certes, les résultats des grands travaux réalisés sont — nous l'avons dit — remarquables. Mais, dans la mesure où l'on voulait créer une forme de service militaire à vocation professionnelle, ne pouvait-on pas le faire à une échelle plus modeste, qui aurait permis l'économie de moyens énormes, et par là même, d'un entretien et d'une maintenance considérables ?

A cette question, qui revient à se demander si le S. M. A. est immédiatement rentable, nous croyons pouvoir répondre, après nous être soigneusement informés, que, tout d'abord, la rentabilité

du S. M. A. ne doit pas être examinée comme celle d'une société privée : elle est essentiellement « marginale » et ne peut être calculée en fonction d'un bénéfice quelconque. Il vaudrait mieux songer plutôt à un investissement collectif, dont la productivité apparaîtra indirectement et à terme. Mais surtout, affirmons bien haut que, dans l'état actuel de l'économie des trois départements d'Amérique, si le S. M. A. n'avait pas été là pour faire des routes, qui ont désenclavé plusieurs localités, pour réaliser les défrichages indispensables, pour constituer dans le cadre de la réforme agraire, des lotissements de culture familiale, pour établir une piste d'aviation qui sera un apport précieux pour le tourisme aux Antilles, *personne d'autre n'aurait été là pour le faire* ; tous ces travaux, nécessaires, attendraient encore et sans doute, hélas, attendraient longtemps.

Voilà, à notre avis, comment doit être jugé le résultat immédiat du travail du S. M. A. plutôt que sous l'angle d'une rentabilité immédiate, difficile à cerner.

La véritable question qui se pose, croyons-nous, est celle, beaucoup plus large, de savoir à quoi, dans l'avenir, va servir la formation professionnelle acquise par les jeunes soldats du service militaire adapté. Vont-ils s'intégrer facilement sur place, dans un ensemble économique au développement harmonieux ! Ne risquent-ils pas de connaître des problèmes de sous-emploi ou de chômage ?

On nous a dit que le nombre des emplois offerts est insuffisant et que, parmi les jeunes gens, anciens du S. M. A., qui ont cherché du travail, seuls les mieux qualifiés, les moins exigeants ou les plus actifs ont pu « se caser » ; d'autre part, une enquête en ce sens faite par le Colonel commandant le S. M. A. auprès des anciens a montré ainsi que, parmi les jeunes gens interrogés, le quart de ceux qui répondirent n'avait même pas essayé de trouver un emploi.

Il semble donc que nous butions sur une question qui dépasse le cadre strict du S. M. A. Très logiquement, notre mission d'information nous a amenés à l'examiner et à nous demander si le principal problème n'est pas celui de l'insuffisance d'équipement industriel du « Groupe Antilles-Guyane », au regard des tâches de formation professionnelle assumées par le S. M. A. En d'autres termes, on pourrait, en poussant les choses à l'extrême, se demander si le

S. M. A. ne serait pas beaucoup trop important, si l'on compare la formation qu'il donne avec le peu de débouchés offerts par l'activité locale.

A cette question, le Gouvernement prétend apporter un commencement de réponse. Nous savons que le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer ont signé une instruction créant des primes d'emploi et prévoyant des abaissements de charges sociales pour les nouveaux investisseurs, ou pour les industries continuant à investir dans des entreprises créés avant 1968. Nous savons également le souci du Gouvernement d'encourager le tourisme aux Antilles et d'y simplifier les formalités de construction d'hôtels. Nous savons enfin que l'on étudie un code des investissements pour l'Outre-Mer et un système de détaxation appliqué à l'importation des équipements nécessaires.

Autant de raisons pour être optimistes sur l'avenir des trois départements, mais autant de raisons aussi pour inciter le Gouvernement à de promptes réalisations dans ces domaines.

Nous ne croyons pas, tout compte fait, être sortis de notre sujet en passant de la question du service militaire adapté à celle de l'économie antillaise. Elles sont, du fait de leur coexistence, intimement imbriquées. Devant les excellents résultats du S. M. A., nous formons le vœu qu'ils trouvent leur complément et leur épanouissement dans une économie locale en expansion.

Visite d'information au champ de tir spatial du C. N. E. S. à Kourou.

Après avoir achevé notre mission d'information sur le S. M. A., nous avons trop rapidement, hélas ! visité le champ de tir spatial dont le Centre National d'Etudes Spatiales (C. N. E. S.) a commencé l'installation à Kourou, en Guyane.

Ce champ de tir est destiné à remplacer celui d'Hammaguir qui, d'après les Accords d'Evian, doit être évacué pour le 30 avril prochain.

L'on avait d'abord songé à installer un champ de tir à Leucate (Pyrénées-Orientales), mais l'emplacement envisagé ne permettait de tirer que les fusées « Diamant », ce qui est insuffisant.

Finalement, en 1964, le choix s'est porté sur la Guyane, en raison de sa latitude, étant donné le sens de rotation de la terre et de la possibilité d'y lancer des satellites stationnaires utilisables pour les télécommunications.

Soulignons à ce propos que déjà la N. A. S. A. a fait des démarches très discrètes, mais précises, pour pouvoir effectuer des tirs à partir du centre de Kourou.

En second lieu, il sera possible de lancer, à partir de Kourou, des fusées planétaires dans les meilleures conditions du fait que le champ de tir sera pratiquement dans le plan de l'orbite terrestre. Enfin, les rendez-vous spatiaux d'engins tirés à partir de Kourou se feront avec plus de précision et de facilité, car ils doivent s'accomplir dans le plan équatorial : or, la situation du Centre de la Guyane, pratiquement sur ce plan, permettra d'effectuer des tirs dans un espace à deux dimensions.

C'est dans cette optique lointaine qu'a été prise la décision du C. N. E. S. de choisir l'emplacement de Kourou.

*
* *

Le Centre Spatial de la Guyane (C. S. G.) s'est installé autour de la bourgade de Kourou, sur un rectangle irrégulier d'environ 100.000 hectares (60 kilomètres sur 20 au maximum). Il ne semble pas que l'on ait prévu trop grand, d'ailleurs, en délimitant cette emprise. A priori, l'on redoutait les problèmes que poseraient le climat et les accès possibles ; en fait, le climat est tout à fait supportable ; quant aux accès, il est certain que les boues de l'Amazonie provoquent dans toute la région la formation de barres de boues pouvant boucher les estuaires des fleuves. Or, après dragage, l'embouchure du Mahury, à quelques kilomètres à l'Est de Cayenne, permet un tirant d'eau de 6 à 7 mètres. L'on a donc pu fixer l'emplacement du Centre de Kourou à une cinquantaine de kilomètres à l'Ouest de Cayenne, c'est-à-dire ni trop loin, ni trop près de la capitale, à un endroit où la côte n'est pas trop inhospitalière.

Les travaux d'installation du champ de tir sont prévus pour permettre, au début de 1970, son achèvement et les premiers tirs de lanceurs ELDO-CECLES. Il a fallu pour cela prévoir l'agrandissement de l'aérodrome de Rochambeau à côté de Cayenne et l'installation d'une piste d'atterrissage de 3.200 mètres : avant le début de 1968, les longs courriers pourront s'y poser ; inutile de souligner l'intérêt international que prendra ainsi ce terrain.

Il a également été prévu un programme de routes pour lequel des crédits du V^e Plan figurant au F. I. D. O. M. ont été avancés sur l'exercice de 1967-1968. De même, le pont par lequel la route Cayenne—Kourou enjambe la rivière de Kourou verra sa force portante, qui est actuellement de 20 tonnes, être augmentée jusqu'à 100 tonnes.

Le Centre proprement dit comprend tout d'abord un champ de tir, sur lequel seront installés successivement trois pas de tir, du Sud-Ouest au Nord-Ouest. Le premier sera celui des fusées sondes ; puis viendront les installations pour le tir de la fusée Diamant ; en dernier sera constitué l'ensemble de lancement ELDO-A.

Bien entendu, sur tout le site, s'établiront de nombreuses installations consacrées aux moyens de mesures et de télé-mesures, ainsi qu'à l'observation optique. Un centre de contrôle rassemblera leurs informations.

Le Centre comportera également des services de support, des installations-vie et éventuellement un aérodrome.

A côté du centre spatial proprement dit, est prévue la constitution d'un centre technique et d'un centre scientifique ; ce dernier aura, entre autres missions, le montage des satellites en « chambre propre ». Les fusées, elles, seront préparées dans le voisinage immédiat des pas de tir.

Votre délégation a été très frappée de l'ampleur de ces prévisions. Elle a également été vivement impressionnée par le plan de la future ville de Kourou, dont la construction est prévue pour loger les savants et les techniciens du Centre et leurs familles et pour apporter tous les moyens de vie et de loisirs nécessaires à cette population.

Le souci principal qui a présidé à l'établissement de son plan a été d'éviter à tout prix le « bidonville » et de garder l'agrément du site. L'on a vu très grand puisque le projet complètement réalisé

devrait permettre de loger d'abord 50.000, puis 100.000 personnes ; il a été établi avec un grand souci d'urbanisme moderne, faisant appel en particulier au système des voiries séparées.

Le personnel du C. N. E. S. ne constituera que 25 % environ de la population de cette ville. Déjà, nous a-t-on dit, de nombreux candidats se sont présentés pour se charger de toute la partie commerçante ; déjà même, un investisseur est prêt à engager des fonds pour installer un night-club !

Il semble que beaucoup de clients étrangers seront attirés dans cette nouvelle agglomération et qu'ils y attireront eux-mêmes ainsi les promoteurs. Ne parle-t-on pas déjà d'un projet d'hôtel de 100 chambres, qui permettra de développer le tourisme ?

Nous avons également noté le projet de création d'un institut universitaire technologique, qui pourra éventuellement déboucher sur tous les pays d'Amérique latine.

Jusqu'à maintenant, les communications par mer se font au moyen d'un port provisoire, où a déjà été construit dans d'excellentes conditions un petit appontement. Le chenal de la rivière de Kourou est balisé ; il va falloir entreprendre son dragage. En tout état de cause, cette installation portuaire doit rester de faible importance par rapport au grand port du Mahury.

De tout ce programme, le premier lot de construction, qui porte tout d'abord sur l'adduction d'eau, est en train. Nous avons pu nous rendre compte du travail considérable que représente la construction d'une conduite en acier de 40 centimètres de diamètre sur 30 kilomètres de long, destinée à alimenter en eau les installations futures. Cette conduite d'ailleurs devra être doublée ultérieurement par une autre.

Le second lot, qui comporte la construction de la ville et l'installation du champ de tir « Diamant », commençait d'être entrepris lors de notre passage.

Enfin, il semble qu'on puisse envisager le début du troisième lot de construction, qui portera sur le Centre scientifique, pour 1967. Tels sont, rapidement résumés, le programme et l'état d'avancement du chantier du C. S. G. Nous avons été vivement impressionnés par le dynamisme et l'esprit d'entreprise de toute l'équipe de direction du Centre.

En conclusion, votre délégation, convaincue que l'industrie spatiale n'est pas une industrie de luxe ou de prestige, voit dans une réalisation comme celle du centre de Kourou une contribution très importante au progrès de tous les secteurs industriels de pointe.

Néanmoins, il faut rappeler ici que l'effort particulier de la France, pour honorable qu'il soit, en matière spatiale, est limité par des impératifs budgétaires stricts ; en revanche, la réalisation du projet ELDO-CECLES, né après l'échec de « Blue-Streak », ouvre aux pays européens la possibilité de faire face ensemble aux investissements considérables permettant une recherche spatiale efficace, tout particulièrement en matière de développement. C'est dans l'ensemble de cet effort que vient s'inclure toute une partie, très importante, de l'activité future du centre spatial de la Guyane : le champ de tir de Kourou, certes, est un champ de lancement national, mais depuis les accords de juillet 1966, il donne à nos partenaires européens la possibilité de disposer d'un pas de tir qui sera utilisé pour le lancement opérationnel des fusées ELDO-CECLES.

Votre délégation, que le Sénat suivra certainement dans sa manière de voir, tient donc à manifester la vive satisfaction qu'elle rapporte de sa visite au centre de Kourou, qui lui a paru matérialiser une volonté française de progrès scientifique et technologique, en même temps qu'une volonté politique de coopération européenne dans les domaines les plus essentiels de l'industrie de demain.

ANNEXES



ANNEXE I

PROGRAMME D'ENSEMBLE DE LA MISSION D'INFORMATION SUR LE S. M. A. ET SUR LE CENTRE SPATIAL DE LA GUYANE

Vendredi 16 septembre 1966. — Arrivée à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

- Exposé d'ensemble sur le S. M. A. par le colonel Cussac, commandant le S. M. A.
- Exposé particulier sur le 2^e bataillon, par le chef de bataillon Le Guillou, chef de corps.
- Visite du centre de sélection. Exposé sur les ressources du contingent local, par le commandant Desmarets, commandant du centre.
- Visite du camp de la Jaille.
- Visite du chantier S. M. A. de Longueueau (défrichage et construction de route au profit de la S. A. T. E. C.). Exposés du capitaine commandant la compagnie et du représentant de la S. A. T. E. C.

Samedi 17 septembre.

- Visite du chantier S. M. A. à Terre-de-Haut (archipel des Saintes) (terrassement d'une piste d'atterrissage pour avions).

Lundi 19 septembre. — Arrivée à Fort-de-France (Martinique).

- Exposé par le général de division Quilichini, commandant supérieur interarmées du groupe Antilles-Guyane, sur les problèmes de défense et de maintien de l'ordre.
- Visite du camp Saint-Pierre. Activités de la compagnie d'instruction du 1^{er} bataillon du S. M. A.

Mardi 20 septembre.

- Visite du chantier S. M. A. au quartier Morne Calebasse (construction de logements pour la S. A. T. E. C.).
- Visite du chantier S. M. A. du François (remblaiement d'un marécage pour l'extension du bourg).
- Visite du chantier S. M. A. de Sainte-Anne (construction de logements pour la S. A. T. E. C.).
- Visite du chantier S. M. A. du quartier Anse Figuier (construction d'une route littorale).

Mercredi 21 septembre.

- Visite, au Diamant, de la route de l'Anse Caffard à Petite Anse, construite par le S. M. A.

Jeudi 22 septembre. — Arrivée à Cayenne (Guyane).

- Exposé, au camp du Tigre, sur le 3^e bataillon du S. M. A., par le chef de bataillon Leduc, chef de corps.
- Visite du camp du Tigre.
- Visite du chantier S. M. A. (route du Gallion à Tonate).

Vendredi 23 septembre.

- Visite du centre spatial de la Guyane, à Kourou.

ANNEXE II

DOCUMENTATION GENERALE SUR LE SERVICE MILITAIRE ADAPTE

I. — *Rappel historique.*

11. A la suite d'une étude effectuée par le Général Nemo, Commandant supérieur interarmées à Fort-de-France, la création d'un « Service militaire adapté aux conditions économiques et sociales des Antilles-Guyane » (en sigle, le S. M. A.) a été décidée en Conseil des Ministres le 22 décembre 1960.

En décembre 1961 arrivaient aux Antilles et en Guyane les premiers cadres fournis par les trois armées : Terre, Air et Marine. Dans le courant de l'année 1962, les camps étaient montés par la main-d'œuvre militaire, le matériel débarquait, des recrues du contingent local étaient incorporées.

Les travaux au profit des collectivités locales débutaient en Guyane le 18 juin, en Martinique le 15 octobre, en Guadeloupe le 15 novembre 1962. Le premier stage de formation professionnelle commençait le 15 janvier 1964 à Saint-Jean-du-Maroni.

12. Dans cette période initiale, la nécessité de montrer le plus tôt possible des réalisations du S. M. A. pour le faire admettre par l'opinion publique, n'a pas permis de procéder à une mise sur pied progressive et rationnelle. Les recrues ont été incorporées en grand nombre avant qu'on puisse les installer décemment et les encadrer normalement ; les matériels d'intendance ont été achetés avant que soient édifiées les surfaces couvertes nécessaires pour les abriter ; les véhicules et les engins de travaux publics ont été mis en œuvre avant la construction des ateliers indispensables à leur entretien et à leur réparation.

Ce début hâtif et désordonné a constitué et constitue encore un handicap d'autant plus difficile à surmonter qu'il s'avère maintenant malaisé d'obtenir des crédits d'investissement importants et un accroissement des effectifs d'encadrement pour des formations mises sur pied depuis plusieurs années.

13. Tous les personnels du S. M. A. appartenaient initialement à un seul corps : le Régiment mixte des Antilles-Guyane, créé le 1^{er} décembre 1961 et qui a reçu son drapeau le 11 novembre 1962.

Par la suite, l'importance des effectifs (plus de 3.000), le nombre et la valeur des matériels, la dispersion de l'ensemble, ont nécessité l'éclatement du régiment.

Depuis le 1^{er} juillet 1964, le S. M. A. est articulé en 4 bataillons formant corps, coiffés par un commandement du S. M. A. Cette organisation sera précisée ci-après, au paragraphe 42.

II. — Missions - Financement.

21. A l'origine, la mission du S. M. A. était essentiellement de provoquer un courant de migration depuis les Antilles surpeuplées vers la Guyane sous-peuplée. A cet effet, le S. M. A. devait :
- d'une part, créer en Guyane l'infrastructure nécessaire, y compris la mise en valeur des terres cultivables ;
 - d'autre part, former professionnellement les jeunes Antillais en fonction des besoins de l'économie guyanaise.
22. Cette migration massive vers la Guyane ne s'est pas avérée réalisable, au moins dans l'immédiat, et les missions actuelles du S. M. A. sont les suivantes :
- incorporer aux Antilles et en Guyane une partie du contingent local placé antérieurement en congé budgétaire ;
 - assurer la *promotion* morale, civique, intellectuelle et professionnelle des jeunes Antillais et Guyanais effectuant leur service légal dans ces formations ;
 - exécuter des *travaux* d'intérêt général au profit des collectivités locales, sous forme de chantiers-école.
23. Les dépenses du Service Militaire Adapté sont entièrement supportées par le Ministère des Départements d'Outre-Mer, qu'il s'agisse de soldes, de casernements, de matériels, d'habillement, de nourriture, de carburants... et même de munitions d'instruction.

III. — Forme militaire du S. M. A.

Malgré sa vocation civile, et son mode de financement, le Service Militaire Adapté revêt une *forme militaire*, garante de la cohésion des unités et de la discipline du personnel.

Bien que l'*instruction militaire* du contingent ne soit pas spécifiquement mentionnée parmi les missions du S. M. A., elle n'en constitue pas moins un *moyen* indispensable pour former les recrues aux servitudes de la vie en collectivité.

IV. — Organisation du S. M. A.

A forme militaire, à vocation civile, le Service Militaire Adapté a reçu une structure mixte (1).

41. A Paris. — Sous l'autorité du Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer, l'Organisme central du Service Militaire Adapté fixe les missions, prépare et gère le budget, coordonne l'action avec le Ministère des Armées, assure la mise en place et la relève des cadres et de leurs familles, approvisionne les unités en matériels divers, vérifie les projets de travaux.
42. Aux Antilles et en Guyane. — Le Service Militaire Adapté est placé sous les ordres d'un Colonel, lui-même responsable devant deux autorités :
- le Ministre d'Etat,
 - le Général Commandant Supérieur (2) ;
- il est articulé en 4 corps de troupe :
- 1° bataillon du S. M. A. à la Martinique ;
 - 2° bataillon du S. M. A. à la Guadeloupe ;
 - 3° bataillon du S. M. A. en Guyane ;
 - groupement de Formation professionnelle du S. M. A. en Guyane.

(1) Voir organigramme du S. M. A. en annexe 1.

(2) Formation militaire des personnels, discipline générale et avancement des personnels, participation des formations du S. M. A. aux différents services de garnison.

Chaque bataillon comprend une compagnie de commandement, une compagnie d'instruction et une ou deux compagnies de travaux école.

De son côté le Groupement de formation professionnelle comprend une compagnie de commandement et un centre de formation professionnelle.

Pour commander et administrer cet ensemble, le Colonel commandant le Service militaire adapté, installé à Fort-de-France, dispose :

- d'un élément de commandement ;
- d'une Direction de travaux dont le Directeur est ordonnateur subdélégué pour les crédits techniques (travaux et matériels) du S. M. A. ;
- de l'aide des services des forces terrestres, Intendance Santé, dont une partie des personnels est rémunérée sur le budget S. M. A., et, dans une moindre mesure (armement, munitions, matériels de transmissions) de l'aide du S. M. B.

Pour la mise en œuvre des unités, le Colonel commandant le S. M. A. agit en liaison avec les Préfets qui proposent les travaux à exécuter.

V. — Effectifs.

51. Sans compter l'organisme central installé à Paris, au Ministère d'Etat, le S. M. A. comprend :

- 101 officiers, dont 8 sous-lieutenants du contingent ;
- 300 sous-officiers engagés, rengagés ou de carrière ;
- 460 appelés métropolitains (1) ;
- 2.200 appelés antillais et guyanais (2).

52. Les 460 appelés métropolitains sont destinés à être les moniteurs des recrues locales ou à tenir des emplois exigeant une qualification technique particulière.

Les moniteurs sont formés au Centre militaire de formation professionnelle n° 2 de Fontenay-le-Comte où ils se sont engagés pour deux ans afin de servir au S. M. A. Ils arrivent aux Antilles après six à huit mois d'instruction.

Les spécialistes non moniteurs sont incorporés dans les centres d'instruction des troupes de marine de Toulon ou de Fréjus qui assurent leur formation ou la font assurer par les centres d'instruction spécialisés des autres armes. Ils arrivent au S. M. A. après deux à cinq mois d'instruction.

53. Les personnels du contingent local sont directement incorporés au S. M. A. où ils exécutent leurs 16 mois de service militaire. Les recrues guyanaises, peu nombreuses, sont incorporées en Guyane au 3^e bataillon. Les recrues martiniquaises et guadeloupéennes sont réparties entre les trois bataillons, seul le Groupement de formation professionnelle n'incorpore pas. Il reçoit des autres bataillons des recrues ayant au moins 4 mois de formation de base.

VI. — Formation morale, civique et intellectuelle du jeune appelé.

Elle s'acquiert tout au long des 16 mois de service et particulièrement au cours des quatre premiers mois passés dans une « Compagnie d'instruction ».

L'appelé y reçoit :

- une formation militaire élémentaire dont le but n'est pas d'en faire un combattant, mais de lui inculquer les éléments d'adaptation aux impératifs de la vie en commun ;

(1) En fait le S. M. A. reçoit aussi de métropole quelques hommes de troupe engagés à long terme ou rengagés compris dans le volume de 460.

(2) En fait le S. M. A. rengage quelques appelés antillais et guyanais compris dans le volume de 2.200.

- une formation sportive ;
- une formation civique et morale renforçant et prolongeant l'action de la famille et de l'éducation nationale ;
- des cours lui permettant d'acquérir un niveau scolaire élémentaire ou de « rafraîchir » le niveau acquis dans les écoles publiques ;
- éventuellement une formation technique (conducteur auto, conducteur d'engin, infirmier, etc.) le préparant à l'emploi qu'il tiendra au Corps à partir du cinquième mois, ou une formation de gradé le préparant aux fonctions de caporal.

Après sélection, quelques-uns de ces gradés reviennent ultérieurement en stage à la Compagnie d'instruction pour y recevoir une formation les préparant aux fonctions de sergent.

VII. — *Formation professionnelle.*

71. A l'issue des quatre mois de formation de base, le jeune appelé est affecté :
- soit dans une compagnie de travaux-école ;
 - soit dans une compagnie de commandement ;
 - soit en qualité de stagiaire au Centre de formation professionnelle de Saint-Jean-du-Maroni.
72. Le Centre de formation professionnelle fonctionne avec de jeunes moniteurs métropolitains, volontaires et professionnellement qualifiés, engagés de deux ans, formés militairement au Centre militaire de formation professionnelle de Fontenay-le-Comte, et ayant suivi un stage pédagogique à l'Institut National de Formation Professionnelle à Paris.

Les méthodes d'instruction et les programmes sont identiques à ceux de la formation professionnelle accélérée (F. P. A.), dispensés en Métropole sous l'égide de l'Association nationale interprofessionnelle pour la Formation Rationnelle de la main-d'œuvre (A. N. I. F. R. M. O.). Toutefois, la nécessité de procéder au rattrapage du niveau scolaire des stagiaires, et de consacrer quelques heures par semaine à des activités sportives et à un complément de formation civique, morale et militaire, conduit à étaler sur huit mois l'enseignement donné aux adultes en Métropole sur six mois seulement.

Au terme d'un accord conclu entre le Ministère d'Etat et le Ministère du Travail, les sujets des épreuves de fin de stage sont fixés par l'A. N. I. F. R. M. O., les membres du jury sont désignés par le Directeur Départemental du Travail et de la Main-d'Œuvre de Guyane (1), et le diplôme de F. P. A. du Ministère du Travail.

Les spécialités enseignées relèvent principalement du bâtiment :

- charpente en bois ;
- menuiserie en bois ;
- peinture en bâtiment ;
- carrelage ;
- plomberie ;
- électricité ;
- serrurerie ;
- béton armé (2 stages peuvent fonctionner simultanément) ;
- tôlerie, chaudronnerie ;
- réparation auto.

Dans l'ensemble de ces 10 spécialités, il est ouvert 11 stages par an, de chacun 10 à 15 stagiaires.

(1) En liaison avec ses collègues de Martinique et de Guadeloupe.

En outre, et selon les mêmes modalités, des « géomètres topographes du cadastre » sont formés à Fort-de-France par le 1^{er} Bataillon. La durée du stage est toutefois portée à 10 mois et les instructeurs sont des sous-officiers de l'Artillerie de Marine qui ont préalablement suivi un stage de formation technique à l'Ecole Nationale du Cadastre et un stage de formation pédagogique à l'Institut National de Formation Professionnelle.

La liste des stages de F. P. A. et leurs résultats sont donnés en annexe 2.

73. Sans revêtir le même caractère systématique, la formation professionnelle des recrues est aussi poursuivie dans les compagnies de commandement et dans les compagnies de Travaux-Ecole où, en même temps qu'il concourt au fonctionnement des services et ateliers du corps ou qu'il participe à des travaux d'intérêt général, le jeune soldat acquiert les rudiments d'un métier ou se perfectionne dans celui qu'il possédait.

Les Bataillons du S. M. A. forment, en effet, beaucoup de spécialistes, notamment pour assurer la conduite, l'entretien et la réparation de ses nombreux véhicules et de l'important parc d'engins de travaux publics qu'ils utilisent pour l'exécution des chantiers-écoles :

- 35 tracteurs niveleurs (bulldozers) ;
- 10 scrapers ;
- 8 niveleuses ;
- 14 compresseurs ;
- 12 tracto-chargeurs ;
- 7 pelles hydrauliques ;
- 2 camions-grues ;
- 73 camions-bennes ;
- 22 rouleaux de divers modèles et les tracteurs correspondants ;
- 19 bétonnières ;
- 1 chaland automoteur ;
- 4 vedettes fluviales ;
- 18 propulseurs.

Au total, les formations du Service Militaire Adapté détiennent 500 engins ou véhicules à moteurs.

La formation des conducteurs de ces matériels et des autres spécialistes nécessaires à la marche des chantiers (coffreurs, maçons, menuisiers, etc.) et à la vie courante des unités (secrétaires, magasiniers, boulangers, cuisiniers, infirmiers, etc.) est essentiellement assurée « sur le tas » avec l'aide de sous-officiers d'active et de jeunes moniteurs métropolitains possédant généralement le C. A. P. correspondant.

Aux recrues antillaises et guyanaises ainsi formées qui satisfont aux examens d'usage, il est délivré à la fin du service effectué au S. M. A. :

- soit des certificats de spécialité de conducteurs d'engins ;
- soit des certificats pratiques de spécialité, pour les autres corps de métier.

VIII. — Travaux d'intérêt général.

81. Bien que les chantiers exécutés par le S. M. A. aient pour but essentiel la formation ou le perfectionnement des jeunes appelés, les travaux à exécuter sont choisis par l'autorité civile parmi ceux qui dans chacun des trois départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane, présentent un intérêt pour la collectivité. Le Colonel commandant le S. M. A. ne formule qu'un avis technique sur les possibilités de réalisation de ces travaux sous forme de chantiers écoles.

A cet effet, les demandes émanant des services départementaux, des municipalités, des sociétés d'Etat, sont centralisées à la Préfecture. Après étude par les services techniques compétents et par le Commandement du S. M. A., les travaux demandés sont, selon leur importance, classés en deux catégories.

82. *Chantiers importants :*

Les travaux demandés sont soumis annuellement, dans chaque département, à l'avis d'une commission qui réunit sous la présidence du préfet, le président du Conseil général, le président de la Commission départementale, les chefs de service départementaux intéressés (Ponts et chaussées, Construction, Agriculture...), le Général Commandant supérieur, le Colonel commandant le S. M. A., le Commandant du bataillon du S. M. A. stationné dans le département et, le cas échéant, les Directeurs départementaux des sociétés d'Etat intéressées.

Cette commission détermine, en particulier, l'ordre d'urgence des travaux à réaliser par le S. M. A. en fonction de ses possibilités et des missions déjà imparties.

Les propositions des trois commissions départementales sont soumises au Ministre d'Etat qui arrête chaque année la liste des opérations retenues, et alloue au Colonel commandant le S. M. A. les crédits correspondants.

83. *Petits chantiers :*

Le préfet informe périodiquement le Colonel commandant le S. M. A. des demandes de travaux qu'il juge utile à réaliser.

Le S. M. A. rend compte au préfet de ses possibilités.

Sur décision du préfet, le S. M. A. effectue les travaux dont le montant est imputé sur l'autorisation de programme accordée par le Ministère d'Etat sous la dénomination « Bull-Dozer de l'amitié ».

84. La liste des travaux exécutés par le S. M. A., depuis sa création, est donnée en annexe 3.

IX. — *Reclassement des personnels à leur libération.*

91. *Dans le groupe Antille-Guyane :*

A l'échelon corps de troupe un « Officier Conseil » est en contact avec les Directions départementales du travail et de l'emploi.

A la libération de chaque contingent ces organismes reçoivent un état des personnels sollicitant un emploi en vue de leur reclassement dans la vie civile. A ce jour, il n'a pas été possible de connaître les résultats obtenus et d'établir une statistique de reclassement des personnels libérés (1), ceux-ci ne faisant pas connaître la suite qu'ils ont donné aux propositions d'emploi.

Un organisme récemment créé à l'Etat-Major du S. M. A. a pour mission de conserver le contact avec les personnels libérés de façon :

- à les aider le cas échéant ;
- à juger de l'intérêt porté par les entreprises privées aux demandes d'emplois issues des unités du S. M. A.

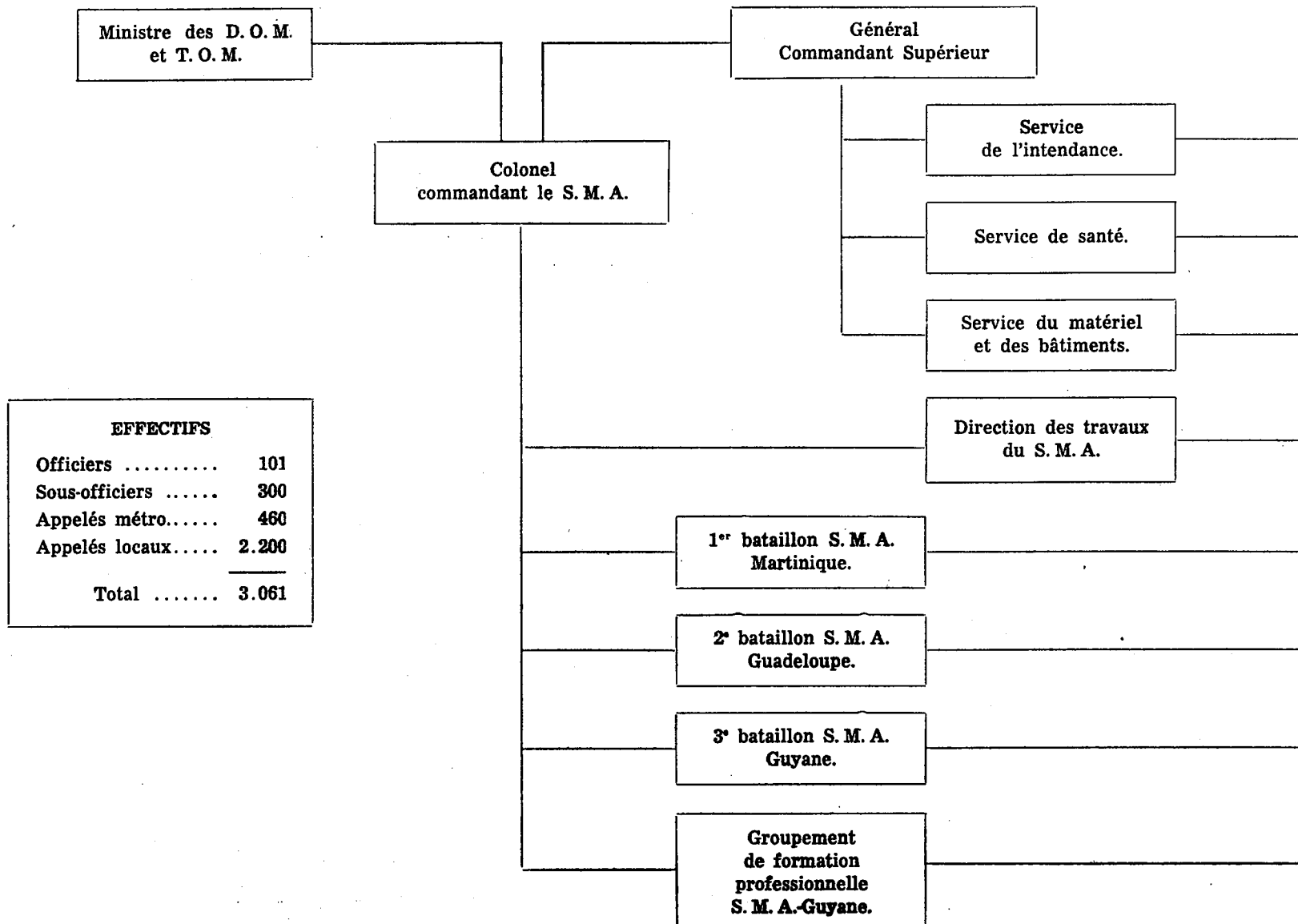
92. *En Métropole :*

Par l'intermédiaire du bureau de Migration des Départements d'Outre-Mer (BUMIDOM), auquel les Officiers Conseils fournissent les renseignements nécessaires, peuvent être envoyés en Métropole :

- les personnels du S. M. A. titulaires du diplôme de formation professionnelle délivré par le Centre de formation professionnelle de Saint-Jean-du-Maroni, et les spécialistes confirmés notamment dans la conduite des engins de Travaux publics (bull, niveleuses), qui désirent s'établir en Métropole ;
- les personnels du S. M. A. volontaires pour suivre les stages de Formation professionnelle pour adultes et s'établir en Métropole à l'issue de ces stages (51 candidats du S. M. A. sont partis en 1964 en Métropole à ce titre et 10 en 1965).

(1) Sauf en ce qui concerne les appelés libérés sur place en Guyane.

ORGANISATION DU S. M. A.



EFFECTIFS	
Officiers	101
Sous-officiers	300
Appelés métro.....	460
Appelés locaux.....	2.200
Total	3.061

ANNEXE 2

STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

NATURE DU STAGE	DATE de fin de stage.	NOMBRE de stagiaires.	RESULTATS					
			Éliminés en cours de stage.	Échecs à l'examen.	Reçus à l'examen.			Total des reçus.
					Mention T. B.	Mention Bien.	Sans mention.	
Peinture en bâtiment	31-08-64	14		6	1	1	6	8
Plomberie	15-11-64	15	1	1	4	4	5	13
Menuiserie en bâtiment	26-11-64	15	3	6	1	3	2	6
Serrurerie	05-01-65	15	1	4	4	3	3	10
Charpente en bois	30-03-65	12	2	4	1	2	3	6
Peinture en bâtiment	30-05-65	15			3	8	4	15
Electricité en bâtiment	30-05-65	15		2	6	7		13
Opérateur-géomètre-topographe	15-07-65	8	2		1	1	4	6
Maçonnerie, béton armé	15-08-65	14		3		4	7	11
Carrelage	30-09-65	13	1	3	1	5	3	9
Plomberie	30-09-65	13			1	5	7	13
Tôlerie, chaudronnerie	30-11-65	13	—	4	2	3	4	9
Maçonnerie, béton armé	30-11-65	14	2	4		1	7	8
Charpente en bois	31-01-66	10	—	1	1	3	5	9
Réparation auto	28-02-66	10	—	2	—	6	2	8
Peinture en bâtiment	31-03-66	13	1	—	—	2	10	12
Menuiserie en bâtiment	31-03-66	9	—	1	2	3	3	8
Serrurerie	31-05-66	12						
Maçonnerie, béton armé	31-05-66	13						

**TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE S. M. A.
AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Martinique.

TRAVAUX TERMINÉS

— *Morne Calebasse* :

Construction de 19 logements économiques, à loyer très modéré, type F. 3, dans le cadre d'un lotissement réalisé par la S. I. A. G.

— *Le Carbet* :

Travaux de terrassements pour l'aménagement d'un terrain destiné à la construction du lotissement du Gros Coulirou (route de desserte, plateforme pour bâtiments, piscine) au profit de la Municipalité.

— *Galocha* :

Construction d'une piste d'accès au profit de l'O. R. T. F. pour l'installation de l'annexe d'émissions de télévision sur la Morne Bigot, inaugurée le 18 décembre 1964 par le Ministre de l'Information A. Peyrrefitte.

— *Cyclone « Edith »* :

Dégagements d'itinéraires, travaux de déblaiements et terrassements. Remise en état d'écoles, mairies, églises. Aménagement d'abris provisoires pour les sinistrés. Travaux d'urgence au profit des collectivités et des particuliers, soit un travail de 18.200 hommes/jours.

— *Sainte-Anne* :

Erection du Monument aux Morts de la commune, inauguré par M. le Préfet de la Martinique le 21 février 1965.

— *Diamant* :

Construction d'une route entre l'anse Cafard et petite anse du Diamant désenclavant ce dernier village et assurant la desserte des terres riveraines.

Aménagement de la plage au profit de la S. I. T. O.

— *Grande anse d'Arlets* :

Terrassements pour l'installation d'un village de pêcheurs.

— *Orphelinat de l'Espérance* :

Montage d'un hangar au profit de l'Œuvre.

— *Pointe du Bout* :

Transformation d'un chemin en route carrossable.

Démolition d'un bâtiment vétuste.

— *Châteaubœuf* :

Transport avec un Wrecker d'un groupe électrogène important.

— *Morne Calebasse* :

Finition d'une maisonnette en bois pour une famille nombreuse à la suite du cyclone « Edith ».

— *Pointe des Sables* :

Défrichement de 15.000 mètres carrés environ.

Terrassement d'une route d'accès et de deux plateformes au profit du Centre Nautique du Service départemental de la Jeunesse et des Sports.

— *Fontaine de Moutte* :

Travaux préparatoires à l'installation du Cores.

Levé tope au 1/200 de 2 ha de terrain.

— *François* :

Terrassement. — Nivellement d'une butte rocheuse et remblaiement (150.000 mètres cubes de déblais et remblais) pour installation d'un lotissement S. I. A. G. et construction d'un groupe scolaire (G. E. G.).

— *Rivière L'Or* :

Aménagement route accès ;

Terrassement pour l'agrandissement d'un terrain de sport et fouille d'un bassin de natation.

Au profit du Foyer départemental des Pupilles.

— *Sainte-Anne* :

Aménagement abords de la plage, au profit de la commune.

Débroussaillage et nivellement 30.000 mètres carrés environ.

Terrassement plateforme et accès.

— *Rivière du Vauclin* :

Rectification du lit de la rivière.

— *Saint-Pierre* :

Enlèvement de 6 canons sur les places Félix-Boisson et Emile-Bertin.

Nivellement de la place Louis-Ernoult.

— *Pointe-du-Bout* :

Remise en état de la plage.

— *Fort-de-France* :

Transport et mise en place d'un pin caraïbe devant l'Office du tourisme à l'occasion des fêtes de Noël 1965.

— *Fort-de-France* :

Débroussaillage et nivellement de 13.000 mètres carrés de terrain destiné à la Foire exposition de la Martinique.

— *Fort-de-France* :

Déplacement et mise en place de canons dans les embrasures des créneaux du Fort Saint-Louis.

— *Fort-de-France* :

Travaux d'aménagement de l'esplanade des Hollandais du Fort Saint-Louis pour les Fêtes de Bazeilles.

— *Le Marin-Sainte-Luce* :

Etude topographique d'une nouvelle route.

— *Fort-de-France* :

Transport de matériel et de matériaux pour le club hippique de la Gourmette.

— *Le François* :

Prêt de matériel à la S. I. A. G. (1 bulldozer ; 2 camions bennes) dans le cadre de l'aide aux chômeurs.

— *Morne Rouge-Morne Capot* :

Construction de 2 tronçons de route entre l'habitation Makintosh et Morne Capot, permettant la desserte et la mise en valeur de 300 ha de terres cultivables. Les deux tronçons de route ont été livrés au service des Ponts et Chaussées, l'un le 25 mars 1965 (1,800 km), l'autre le 7 mai 1966 (1,550 km).

Les travaux de finition sont en cours d'achèvement.

— *Cité de Briant-Godissart* :

Travaux de terrassement et nivellement pour la construction d'un stade avec route d'accès et d'une cité artisanale au profit de la S. I. A. G.

— *Saint-Anne* :

Abattage des palmiers.

TRAVAUX EN COURS

— *Sainte-Anne* :

Construction de vingt-huit logements économiques. Lotissement « Les Flamboyants », au profit de la commune, en collaboration avec la S. I. A. G. (neuf de ces logements sont prêts à être livrés).

— *Colson* :

Construction d'une route au profit de l'hôpital, pour permettre l'implantation de nouveaux bâtiments.

TRAVAUX EN PRÉVISION

— *Carbet* :

Pour l'installation d'un village de vacances sous tentes, remblaiement entre la digue et la propriété de M. Gallet de Saint-Aurin.

— *Le François* :

Arasement d'un morne et remblaiement de marécages.

— *Marin, Sainte-Luce* :

Construction d'une route reliant ces deux communes.

— *Fort-de-France* :

Lycée de Cluny, nivellement d'une cour de récréation.

— *Sainte-Luce* :

Ouverture d'un chemin, drainage et aménagement d'une pelouse.

— *Basse-Pointe* :

Déblaiement du lit de la rivière.

Guadeloupe.

TRAVAUX TERMINÉS

— *Cyclone « Hélène » 1963* :

Dégagement d'itinéraires, réfection de toitures, aide de première urgence à la population, soit un travail évalué à 3.800 hommes-jours.

— *Cyclone « Clec » 1964* :

Remise en état d'édifices publics dont 33 écoles, 12 chapelles et églises, 5 hôpitaux et dispensaires, 1 préfecture, 1 gendarmerie, 1 centrale électrique, etc.,

représentant 14.000 mètres carrés de toitures (dont 5.000 exécutés par le 33^e RIMA sur les crédits S. M. A.) en Basse-Terre et sur l'île Marie-Galante ;

Déblaiements et terrassements ;

Manutentions et transports de matériaux,

soit un travail évalué à 8.700 hommes-jours.

— *Cocoyer* :

Construction de 10 habitations rurales type F. 4, au profit de la S. A. T. E. C. ;
1963-Cocoyer. Creusement de 17 mares artificielles pour l'abreuvement du cheptel.

— *Deshaies* :

Utilisation d'une grue pour sortir du fossé un engin T. P. accidenté.

— *Pointe-à-Pitre* :

Terrassement et nivellement de 3 plates-formes au profit du Collège technique de Pointe-à-Pitre.

— *Bourg de vieux habitants* :

Aménagement d'une parcelle pour expérimentation agronomique (0,08 hectare) au profit de l'I. R. A. T.

— *Divers* :

Stage de tractoristes au profit de la S. A. T. E. C.

— *Basse-Terre* (Institution Versailles) :

Démolition de bâtiments vétustes.

— *Trois-Rivières* :

Dessouchage et dégagement d'arbres.

— *Pointe-à-Pitre* :

Déblaiement d'ordures ;

Nivellement d'une plate-forme.

— *Camp Dugommier* :

Nivellement d'une plate-forme de 2.400 mètres carrés ;

Débroussaillage, défusage, nivellement d'une parcelle de 3.600 mètres carrés.

— *Longueteau* :

Démonstration du tracteur AGRIP aux représentants des sociétés sucrières d'Outre-Mer et à l'agent AGRIP en Guadeloupe.

— *Baie Mahault* :

Ravitaillement en eau de l'école de Bragelone.

— *Pointe Jarry* :

Mise en place, avec une grue, de 16 radiateurs d'huile sur un transformateur de 60.000 volts.

— *Petit-Canal* :

Ravitaillement en eau du centre de préformation féminin.

— *Raizet-Baillif* :

Transport d'un avion d'aéro-club du Raizet à Baillif.

— *Basse-Terre* :

Déchargement d'un escalier mécanique.

- *Abymes* :
Terrassement et transport de terre.
- *Pointe-à-Pitre* :
Dégagement d'une barque métallique échouée devant un chantier naval.
- *Baillif* :
Débroussaillage de 2 bandes de terrain encadrant l'aérodrome.

TRAVAUX EN COURS

- *Longueteau* :
Aménagement d'un domaine rural au profit de la S. A. T. E. C. en vue de sa mise à la disposition de la Réforme foncière. Déboisement et défrichement de zones cultivables, construction de routes de desserte et d'un lotissement de 25 habitations.
- *Courbeyre — Trou aux Chiens* :
Construction d'une route de 10 kilomètres, au profit du département, doublant la route Nationale n° 1, Pointe-à-Pitre — Basse-Terre, entre les lieux dits « Trou aux Chiens » et « Dos d'Ane » et bretelle de raccordement à la R. N. 1.

TRAVAUX EN PRÉPARATION

- *Les Saintes (Terre de Haut)* :
Construction d'un bande d'envol pour permettre l'accès de l'île aux avions légers, dans le cadre de l'aménagement touristique.
Nivellement d'un terrain de sport au profit de la commune.
- *Vieux-Fort* :
Travaux de mise en valeur des mines de Fort-l'Olive.

Guyane.

TRAVAUX TERMINÉS

- *Guyane* :
Distribution d'eau au profit des habitants pendant la période de sécheresse en 1964.
Terrassement pour l'implantation d'un groupe scolaire au profit de la ville.
Terrassement pour métallisation de sol au profit de l'O. R. T. F.
Apport de 70 m³ de terre sur les chemins du quartier chinois.
Epannage au bulldozer des décharges publiques dans le quartier de la Crique.
- *Montjoly* :
Aménagement d'un chenal sur la plage de Bourda, exutoire des zones inondées.
Apport de latérite pour revêtement.
- *Tomate* :
Travaux de dessouchage.
- *Matoury* :
Nivellement d'un terrain de sport.
- *Courou* :
Travaux de défrichage et nivellement (14 hectares).

— *Marie-Anne* :

Dans le cadre de l'aménagement d'un polder en zones cultivables entrepris par la S. A. T. E. C. :

- construction d'un appontement sur le fleuve Manury et d'un chemin de desserte du lotissement ;
- construction de 28 logements.

— *Cayenne* :

Déplacement d'une chapelle en bois au profit du village indien, route de Larivot.

— *Saint-Laurent-du-Maroni* :

Transport à Cayenne de la voiture accidentée de la Mère Supérieure de l'hôpital.

Construction et mise en place de la charpente d'un hangar destiné à l'avion de l'aéro-club.

Allongement de la piste de l'aérodrome.

— *Remire* :

Débroussaillage de 6.000 m² sur la route de Remire, visibilité d'un virage.

— *Cayenne* :

Débroussaillage et nivellement de la plateforme de la future église, 1.800 m².
Tronçonnage d'arbres sur la place de Grenoble.

Chargement et transport de 10 gros arbres.

Débroussaillage de 200 mètres de plage pour l'implantation du club nautique.

Elargissement d'un chemin d'accès à la cité Brutus, 1 km 500.

— *Rochambeau* :

Transport d'un radar de Rochambeau au port de Cayenne.

TRAVAUX EN COURS

— *Tonate—Le Gallion* :

Construction d'une route à grande circulation de 32 kilomètres destinée à faciliter la circulation entre Cayenne et la zone d'installation de la future base spatiale de Guyane.

— *Le Gallion—Comte* :

Construction d'un tronçon de route d'environ 17 kilomètres à caractéristiques départementales.

— *Guatemala* :

Rechargement d'une digue. Comblement d'un marécage.

TRAVAUX EN PRÉVISIONS

— *Montsinery* :

Construction d'une route de 4 kilomètres pour relier le village de Montsinery à la route Tonate—Le Gallion.

— *Iracoubo* :

Réfection de digues.

Réalisation de routes.

ANNEXE III

EXPOSÉ FAIT A LA DELEGATION PAR LE COMMANDANT DESMARETS, DIRECTEUR DU CENTRE DE SÉLECTION DES ANTILLES-GUYANE, SUR LA VALEUR QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DU CONTINGENT

« Je me propose de vous exposer, en quelques minutes, la valeur qualitative et quantitative du contingent Antillo-Guyanais que nous examinons au Centre de Sélection.

Pour ce faire je serai amené, dans un premier temps, à vous présenter un tableau rapide des examens que nous pratiquons pour apprécier, précisément, la valeur de ce contingent.

Nous verrons ensuite les résultats obtenus aussi bien dans le domaine médical qu'aux tests psychotechniques par les jeunes gens examinés.

Dans un troisième temps j'exposerai comment est ventilé la ressource et je conclurai enfin par quelques traits dominants de la psychologie de cette jeunesse qui passe chaque jour entre nos mains.

Quels sont les examens pratiqués ici ?

Les futures recrues subissent, comme en Métropole :

1° Un examen médical complet et approfondi permettant l'élimination des inaptes et une préorientation en fonction des aptitudes physiques ;

2° Des tests psychotechniques destinés à mesurer leurs aptitudes et leurs connaissances. Un entretien avec un officier spécialisé clôture les examens et permet d'établir à l'intention du bureau de recrutement un bilan du potentiel de chaque sujet et des propositions d'affectation.

L'examen médical a pour objet d'établir un portrait physique et psychique du sujet. Il porte sur l'état général (musculature, ossature, cœur, poumons, etc.), sur les organes sensoriels (vision et audition) ainsi que sur les facultés intellectuelles et la stabilité émotionnelle de la future recrue. Ces examens médicaux, de même que les normes de sélection sont rigoureusement identiques à ceux de la Métropole, par contre les *épreuves psychotechniques* subies ici présentent avec celles de la Métropole une différence sur laquelle il convient de s'expliquer :

Aux Antilles-Guyane le niveau moyen d'instruction générale est plus faible qu'en Métropole malgré un taux de scolarisation de 93 % qui supporte la comparaison avec celui de nombreux départements métropolitains. Mais la fréquentation souvent irrégulière de l'école, l'aversion pour l'étude et l'influence néfaste d'une éducation familiale peu astreignante expliquent les faibles résultats obtenus ; un grand nombre d'enfants demeurent semi-illettrés à la fin de leurs études primaires. Ce faible bagage se détériore souvent, faute d'être entretenu entre la fin de la scolarité et l'appel sous les drapeaux. Les résultats chiffrés que je donnerai plus loin rendent parfaitement compte de cette différence. Aussi, si nous appliquions brutalement à cette population la batterie de tests utilisée en Métropole, les résultats obtenus seraient, pour beaucoup de sujets, aberrants et inutilisables. Il est donc apparu nécessaire de différencier et de classer entre eux les bas niveaux.

Le processus des examens est le suivant : (tableau I).

1. — *La catégorisation* permet, à l'aide de tests simples, d'évaluer l'aptitude des sujets à subir la batterie métropolitaine composée de tests papier-crayon. Selon le total obtenu à cette épreuve les jeunes gens sont catégorisés en 300 et 400, les 400 étant les meilleurs.

Les 400 subissent alors intégralement et sans aucune modification la *batterie métropolitaine* ce qui permet des comparaisons avec le contingent de la Métropole. J'y reviendrai plus loin.

Les sujets catégorisés 300 subissent pour leur part une *batterie de performances* composée de tests manipulatifs.

Selon les résultats obtenus ils sont alors classés en ordre croissant : 301-302-303.

Enfin, nous faisons passer à tous les jeunes gens classés 300 ou ayant obtenu un niveau général inférieur à 7/20 pour les 400, une batterie de tests scolaires qui nous donne le niveau scolaire *réel* et *actuel* des sujets. Ce qui permet de les regrouper dans des classes homogènes pour y suivre des cours de rattrapage scolaire. En fin de rattrapage les jeunes gens repassent à nouveau ces mêmes tests et l'on constate en général que les sujets qui ont travaillé correctement ont progressé d'une classe.

Je passe rapidement sur les autres examens que nous faisons passer au C. S. A. G. Outre la sélection des appelés, nous examinons également les candidats à l'engagement, à la préparation militaire, aux écoles d'enfants de troupe, les gradés de la gendarmerie, candidats à l'avancement et les candidats à une formation de chauffeurs.

Le volume des jeunes gens examinés aux Antilles-Guyane, s'il est plus faible que celui des centres de sélection métropolitains, est cependant important. Après l'élimination opérée par le conseil de révision il reste encore par an 4.500 sujets à examiner se répartissant par moitié entre Martinique et Guadeloupe, la Guyane n'entrant que pour moins de 200 dans ces chiffres. Le volume examiné va d'ailleurs augmenter de près de 2.500 et atteindra 7.000 lorsque avec la classe 1968 la sélection va précéder le conseil de révision (tableau II).

II. — *Les résultats.*

Le résultat le plus couramment employé par les corps utilisateurs est le *Niveau général* ou *N. G.* Calculé sur 4 tests de la batterie métropolitaine, c'est une mesure du potentiel du sujet. Il est étalonné en 20 points, de telle sorte que chacun des 20 niveaux comporte 5 % de la population totale.

Ici aux Antilles en enlevant les 25 % de non-acculturés qui se classent en catégorie 300, les 75 % restants devraient se répartir à raison de 3,75 % par niveau. On voit sur ce tableau (III) qu'il n'en est rien et qu'il y a au contraire un tassement très net dans les bas niveaux. De plus, alors que par construction la moyenne métropolitaine est de 10 elle est ici pour les 400 (qui groupent les 75 % meilleurs) : de 5,04. Ces chiffres sont ceux de la classe 65; les premiers chiffres que nous avons déjà sur la classe 66 indiquent une tendance identique avec même une légère aggravation. D'où provient ce décalage ? C'est que sur les quatre tests servant au calcul du *N. G.* deux s'avèrent particulièrement difficiles pour nos jeunes gens.

Il s'agit :

1° Du test *Meca* qui mesure un ensemble de facteurs qui vont de la notion d'intelligence pratique et concrète à celle, plus élevée, d'intelligence technique. Il comprend des problèmes mécaniques du genre : sens de rotation de poulies, d'engrenages, estimation de rapport de forces, etc. Ce test étant étalonné en 9 points, sa moyenne sur la population métropolitaine est de 5. Or ici elle n'est que de 3,41 pour la Martinique et de 3,29 pour la Guadeloupe. Cette différence est significative, au sens statistique du terme, ce qui veut dire qu'elle n'est pas imputable au simple hasard ou à des erreurs d'échantillonnage. La raison en est donc ailleurs, mais il

est bien difficile de la localiser. Il y a vraisemblablement là un problème de structure mentale héréditaire accentué par la rareté chez l'enfant antillais de jeux éducatifs tels que : mécano, jeux de construction, autos miniature, etc., qui développent chez le petit métropolitain cette intelligence mécanique. De même, l'absence d'ambiance technique et industrielle aux Antilles peut également expliquer en partie cette différence de niveau. Or, n'oublions pas que le test *Meca* entre pour 1/6 dans le calcul du niveau général.

2° Le test *Puzzle* mesure un facteur général d'adaptation à un problème comportant un raisonnement. Le travail consiste à trouver une loi permettant de compléter un dessin. Toujours pour une moyenne théorique de 5 on obtient en Martinique 3,91, et en Guadeloupe 3,86. Ce test entre pour un tiers dans le calcul du N. G. L'échec relatif des Antillo-Guyanais à ce test peut s'expliquer par un refus, souvent inconscient, de l'effort de raisonnement nécessaire à la résolution des problèmes.

Maintenant voyons le *niveau scolaire*.

Il est, comme en métropole, fonction des études suivies et des diplômes obtenus. Sur ce tableau (IV) nous remarquons que 59,51 % des jeunes antillais sont d'un niveau inférieur au C. E. P. contre 33,10 % en métropole, 26,41 % obtiennent le C. E. P. contre 49,6 %. Les résultats sont sensiblement identiques pour le B. E.-B. E. P. C. mais 1,57 % ont le baccalauréat complet ou plus, contre 5,80 % en métropole.

Les résultats obtenus aux tests scolaires subis par les 300 et les N. G. inférieurs à 7, c'est-à-dire par les deux tiers des jeunes donnent les chiffres suivants (V) :

	%
Illettrés totaux	1,02
Niveau C. P.	10,36
Niveau C. E. 1	36,45
Niveau C. E. 2	19,50
Niveau C. M. 1	15,70
Niveau C. M. 2	12,91
Niveau F. E.	4,06

Les résultats médicaux (VI).

Sans entrer dans le détail on peut cependant indiquer en ce qui concerne les examens médicaux pratiqués au C. S. A. G. que :

1° Environ 25 % des sujets examinés sont proposés pour la réforme en Martinique, 30 % à 35 % en Guadeloupe.

2° *Les causes principales de réforme sont :*

— en règle générale, une débilité mentale affirmée qui rend le sujet inadaptable à la vie collective ;

— une instabilité caractérielle ôtant tout espoir pour le sujet de retirer un quelconque profit du service militaire. Enfin, les raisons purement physiques concernant environ 5 % des jeunes examinés et portent sur une gamme relativement étendue d'affections avec cependant une légère prédominance des ophtalmies, de l'hypertension et des séquelles de traumatismes.

En Guadeloupe, on constate un nombre de réformés temporaires supérieur à celui de la Martinique. La cause principale en est un état déplorable de l'articulé dentaire avec de nombreux coefficients de mastication de 0 %.

Dans les cas de réforme définitive on rencontre, outre les cas déjà décrits, une part importante de débilité physique avec en particulier des indices de pignet extrêmement élevés. En étudiant ces chiffres et en les comparant à ceux de la

métropole on peut dire que les causes physiques d'exemption sont approximativement les mêmes qu'en métropole et que les pourcentages sont identiques. Les causes mentales entraînent par contre un déchet plus important.

III. — L'ensemble de ces résultats médicaux et psychotechniques permet à l'officier-orienteur d'établir un bilan des possibilités du garçon qui se présente à lui. Informé, en outre, des goûts et desiderata de l'intéressé, il peut l'orienter vers un stage de F. P. A. ou vers l'affectation la plus logique. Mais il faut bien reconnaître que les jeunes gens sont peu conscients de leurs possibilités et de leurs limites. Quant au choix d'une profession il n'est jamais bien déterminé. Aussi n'est-il pas rare de voir par exemple un sujet de niveau C. E. 2 déclarer vouloir faire une carrière d'électronicien, ou « à la rigueur » dans l'électricité. Il faut évidemment beaucoup de tact à l'officier-orienteur pour ramener les choses à leur juste valeur.

On peut dire, en règle générale, que les jeunes antillais sont attirés et on effectivement des aptitudes pour les emplois administratifs : secrétariat, exploitation-radio, infirmiers, etc. S'ils ont acquis un petit bagage intellectuel ils briguent alors les emplois sédentaires et fonctionnarisés.

Voyons maintenant comment est ventilée la ressource (VII) :

Il y a tout d'abord la F. P. A. Elle est offerte systématiquement à tous les jeunes gens qui possèdent un niveau suffisant, niveau calculé à partir de trois tests, de la batterie métropolitaine et qui sont volontaires pour aller dans les C. M. F. P. de Fontenay-le-Comte ou Alençon soit au G. F. P. de Saint-Jean-du-Maroni. Plus de 400 jeunes (soit 13 % des appelés incorporés) reçoivent ainsi annuellement une formation qui leur permet d'acquérir un certificat de F. P. A. (pratiquement équivalent au C. A. P.). La réussite aux stages oscille entre 78 à 85 % des stagiaires admis et 85 % à 95 % des sujets présentés à l'examen.

Quatre éliminations sur cinq, en cours de stage, sont dues à des raisons de santé, le reste étant imputable à des motifs de paresse ou d'indiscipline. Il est intéressant de noter que près de 50 % des stagiaires C. M. F. P. se fixent en métropole lors de leur démobilisation.

Le catalogue des professions enseignées est relativement important et couvre principalement la majorité des métiers du bâtiment.

— Les jeunes gens volontaires pour les C. M. F. P. ou le G. F. P. de Saint-Jean-du-Maroni ont en moyenne un N. G. de 5,70 soit légèrement supérieur à la moyenne du contingent. La réalité de leur motivation est recherchée car c'est là un facteur important de réussite qui peut compenser parfois une insuffisance de moyens intellectuels.

— Les volontaires S. M. A. se recrutent principalement parmi les jeunes gens ayant travaillé déjà comme apprentis ou manœuvres sur un chantier et qui, incapables de suivre une F. P. A., désirent cependant se perfectionner. Le S. M. A. à lui seul reçoit la moitié du contingent incorporé.

— Les volontaires pour le 33° R. I. Ma. sont, en général, d'un niveau plus élevé et briguent des emplois de gradés, exploitants radio, infirmiers. Leur effectif atteint le sixième du contingent 1965. Les volontaires pour la Métropole, surtout poussés par l'attrait de l'inconnu et souvent la présence de parents déjà en place, se répartissent à tous les niveaux.

Un chiffre me semble particulièrement important et résume assez bien l'effort de promotion sociale poursuivi dans le Groupe : 60 % des jeunes appelés reçoivent une formation professionnelle qui leur manquait avant leur incorporation.

On peut dire également que la difficulté que nous recontrons pour alimenter les stages de formation professionnelle est imputable au faible niveau des candidats alors que le nombre de volontaires excède les possibilités d'enseignement. Des solutions ont été recherchées pour remédier à cette situation. Le rattrapage scolaire en est une, certainement efficace, mais reste cependant limité en raison de sa brièveté ; on ne peut rattraper un retard de plusieurs années en quelques

mois. Il a été envisagé une préformation technique avant l'incorporation. Il est vraisemblable qu'elle n'attirera que peu de volontaires car les jeunes gens intéressés auront l'impression de faire un supplément de service par rapport à leur camarades.

Pour conclure, je rappellerai que la mission du G. S. A. G. est d'évaluer au mieux le potentiel global des jeunes antillo-guyanais dans le but soit de les affecter dans des postes d'emplois où ils pourront rendre les meilleurs services, soit dans des formations où ils pourront acquérir ou améliorer leurs connaissances professionnelles. Cette tâche est malaisée en raison des disparités présentées par le contingent local avec les jeunes métropolitains. En outre, la psychologie du jeune antillais est très particulière. Les traits généraux de cette psychologie peuvent être résumés comme suit :

- difficulté d'adaptation à la vie collective ;
- comportement dominé par un aspect plus affectif que rationnel ;
- enfin, et surtout, une impossibilité quasi générale d'anticipation qui se manifeste dans tous les domaines et principalement dans le choix d'un métier.

Ces considérations ne doivent cependant pas freiner notre effort de promotion sociale. Nous devons au contraire tout mettre en œuvre pour améliorer notre système de sélection et d'orientation des jeunes gens qui nous sont confiés. Tel est effectivement le but, qu'en liaison avec les corps utilisateurs, nous poursuivons au Centre de Sélection.

*

* *

J'ai terminé, messieurs et je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu me prêter. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudriez me poser. »